AVIS aux ENTREPRENEURS

ON recevra à ce bureau jusqu'à JEUDI le 12 de novembre prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription « Soumission pour Fermes de Toit et Poutres, en fer, pour les Arsenaux de la Halle des Exercices Militaires, de Montréal, P. Q. » pour la construction des

FERMES de TOIT et des POUTRES, en fer

POUR

Les Arsenaux de la Halle des Exercices Militaires, Montreal.

On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de A. Raza, archit. Montréal, le et après le 22 du courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque *accepté*, fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, pour un montant *égal à cinq pour cent* du total de la soumission. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Par ordre

A. GOBEIL.

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 14 Octobre 1885.

Un avis de ce genre étudié dans le détail peut être instructif.

On voit ici que les hommes chargés de la chose publique établissent pour ainsi dire des concours et que l'ouvrage à faire n'est adjugé qu'à celui qui sert le mieux la cause publique, soit pour le prix, soit pour la qualité de ce qu'il fait.

Le mot *ferme* est inconnu du plus grand nombre. Il vient du mot latin *firmus* qui signifie ferme, solide. « C'est, dit Bouillet, un assemblage de pièces (en bois ou en fer) qu'on place de distance en distance pour porter le faite et les chevrons d'un comble. »

La photographie des anciens élèves du Collège de Montréal, prise le jour de la Convention est *très bien réussie*. No 2202, N.-D. $1.00.

Erratum. — Page 151, *in fine*, lisez *reçus* et non reçues.

CONFERENCES

SUR

L'ENCYCLIQUE HUMANUM GENUS

PAR MGR L. F. LAFLÈCHE

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

PRIX FRANCO $1.00

TROIS-RIVIERES

P. V. AYOTTE & CIE, Libraires-Editeurs

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DU PLATON.

1885

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface.	I
Encyclique *Humanum Genus*	XXIV
Instruction du Saint-Office : *De secta Massonum*	XXX
Consultation faite à Rome au sujet de certaines sociétés formées dans la classe ouvrière	XXXIII
Mandement de Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières, publiant l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII contre la Franc-Maçonnerie.	LX
Circulaire au clergé	

Conférences sur l'Encyclique *Humanum Genus* prononcées dans la Cathédrale des Trois-Rivières.

Première Conférence. — De l'autorité des documents pontificaux	1
Seconde Conférence. — Des deux camps qui se remarquent dans l'humanité	13
Troisième Conférence. — Nécessité de la Religion pour l'individu, pour la société domestique et pour la société civile	27
Quatrième Conférence. — De la religion considérée au point de vue historique	41
Cinquième Conférence. — De la Providence	55
Sixième Conférence. — De la Providence (suite)	69
Septième Conférence. — De la Résurrection	81
Huitième Conférence. — De la Révélation	95
Neuvième Conférence. — Des doctrines fondamentales de la Franc-Maçonnerie comparées à celles de l'Eglise catholique	113
Dixième Conférence. — Du fondement de la société domestique	127
Onzième Conférence. — Des sources de l'autorité dans la société civile	139
Douzième Conférence. — De l'Education	149
Treizième Conférence. — De la Vocation	163
Quatorzième Conférence. — Du droit de propriété	177
Quinzième Conférence. — Organisation de l'Eglise et organisation de la Franc-Maçonnerie	189